

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°6 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHAMBERY EN VILLE

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-133
N° 6

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE
CHAMBERY

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHAMBERY EN
VILLE

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Jean-Claude Trotel, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Isabelle Herlin a donné pouvoir à Marc Vilain, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°6 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHAMBERY EN VILLE

Rapport de Marie-Thérèse Chassery

Dans le cadre de sa volonté de soutenir la vie économique locale, la ville de Chambéry intervient à de nombreuses occasions notamment par l'aide par l'aide aux rénovations de devantures commerciales, le soutien logistique à l'organisation des braderies et le marché et animations de Noël.

Parmi ces différentes actions, la ville apporte son soutien à « Chambéry en ville », association de commerçants du centre-ville.

Celle-ci mobilise les commerçants sur des actions collectives.

Les commerces de proximité ajoutent à la sociabilité et à la qualité de vie en préservant une desserte commerciale pour l'ensemble de la population dans le respect de l'équilibre entre commerces de proximité et commerces de périphérie.

Pour aider l'association « Chambéry en ville » à accompagner la dynamique des commerces, des opérations ponctuelles sont organisées dans un esprit solidaire et c'est en ce sens qu'a récemment eu lieu une manifestation autour de la réouverture de la Galerie du Théâtre.

Parallèlement l'Association « Chambéry en ville » souhaite lancer une campagne de communication auprès des communes voisines afin de conforter l'attractivité du centre-ville.

Au vu des actions qui ont pu être engagées par l'Association « Chambéry en ville » comme la « carte Chambéry en Ville », grâce au soutien qui avait été apporté par la Ville en 2011, et afin de poursuivre l'engagement de la ville au profit du commerce chambérien, il est proposé de participer au financement de cette opération de communication prévue en 2013 à hauteur de 20 000 euros TTC.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Accepte le principe d'un accompagnement de l'Association « Chambéry en Ville » pour cette opération au titre de l'année 2013 ;
- 2) Décide l'attribution d'une subvention de 20 000 € au profit de ladite association qui sera accompagnée d'une convention d'objectifs recensant les différentes actions ;
- 3) Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de la mission commerce, artisanat, relation avec les entreprises.

Nombre de Conseillers
- en exercice : 45
- présents : 28
- délégations de vote : 15
- absents : 2

Mis aux voix, le rapport est adopté par :
42 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION(S)

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais